

**DELIBERATION**  
**de la Commission de la Formation et la Vie Universitaire**  
**de l'Université Bourgogne Europe**

**Séance du 16 juin 2026**

---

Délibération n° 2026 – 16/06/2026 - 2

*Approbation des modalités de contrôles des connaissances  
pour l'offre de formation 2026-2027 (1<sup>ère</sup> partie)*

---

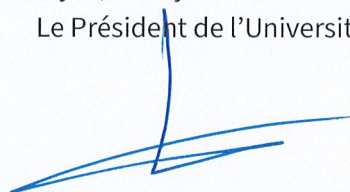
- VU le code de l'éducation,
- VU les statuts de l'Université Bourgogne Europe,

Effectif statutaire : 43 Membres en exercice : 42 Quorum : 21  Membres présents : 15 Membres représentés : 10 Total : 25	<b>Refus de vote : 0</b> <b>Abstention : 0</b>  <b>Suffrages exprimés : 25</b>  <b>Pour : 25 (unanimité)</b> <b>Contre : 0</b>
--	--

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université Bourgogne Europe, après en avoir délibéré, **approuve les modalités de contrôles des connaissances pour l'offre de formation 2026-2027.**

Dijon, le 17 juin 2026

Le Président de l'Université Bourgogne Europe,



Vincent THOMAS

*PJ : fiches formations*

Délibération transmise à la Rectrice de la région académique de Bourgogne  
Franche-Comté, Chancelière de l'Université Bourgogne Europe

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement